

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU GARD

N° 2026.01.09

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE NERS



SEANCE DU 27 JANVIER 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
15	15	13

L'an deux mil vingt-six et le 27 janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Patrice PUPET, Maire.

Présents : PUPET Patrice, AVOUAC Olivier, SAYEN Gérard, ROMEI Emmanuel, ARCIDIACO Isabelle, APARISI Marie-Hélène, GESSELLE Anne, MOURRE Christèle, AZZOPARDI Jessie, COULET Suzanne, VIALLET Jacky, LENOIR Xavier.

Absents représentés : BONY Romuald

Absents non représentés : MARTINEZ Christine, BASSO Christine.

Quorum : 12 présents, 13 votants.

Monsieur BONY Romuald a donné procuration à Monsieur LENOIR Xavier.

Secrétaire de séance : Madame GESSELLE Anne.

DATE DE LA CONVOCATION
19 JANVIER 2026

DATE D’AFFICHAGE
19 JANVIER 2026

OBJET DE LA DELIBERATION
<u>Demande de subvention d'investissement auprès des services de l'Etat pour les travaux d'aménagement de la rue des Quatre Vents – Tranche 2 secteur 3</u>

Monsieur le Maire rappelle l'avant-projet de la 2^e Tranche d'aménagement de la rue des Quatre Vents (secteur 3), côté ouest vers l'école. Cet aménagement mettra en œuvre des déplacements doux. Les objectifs de ces travaux sont :

- de renforcer la sécurité des usagers riverains adultes et enfants qui cheminent à pied ou en mobilités douces, sur le chemin des quatre vents qui mène à l'école,
- limiter le bruit lié à la circulation,
- améliorer la tranquillité publique
- protéger la santé des usagers en favorisant les déplacements physiques
- reprofiler la chaussée et optimiser les ruissellements du pluvial de surface pour permettre un drainage pérenne des eaux et augmenter ainsi la durée de vie de l'aménagement de l'espace public.

L'opération totale concerne deux tranches :

TRANCHE 1

- secteur 1 : rue des Quatre Vents depuis le carrefour rue du Moutas vers RD 18
- secteur 2 : rue Jean Caplat

Qui a déjà fait l'objet d'une demande de subvention en 2021 et qui est soldée.

TRANCHE 2

- secteur 3 : rue des Quatre Vents côté ouest **qui fait l'objet de la présente demande de subvention.**

Le montant total HT estimatif de la tranche 2 (secteur 3) s'élève à 342 609.50 €.

L'intitulé de l'opération est :

Rue des Quatre Vents : mise en œuvre de déplacements doux : tranche 2 (secteur 3).

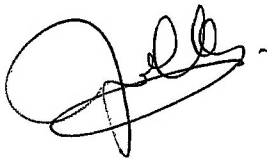
Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel de l'opération (en ANNEXE).

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le montant de la tranche 2 pour un montant estimatif HT de 342 609.50 €.
- **APPROUVE** le programme des travaux à réaliser et son plan de financement prévisionnel présenté en ANNEXE.
- **AUTORISE** le Maire à modifier le plan de financement prévisionnel à la marge si besoin.
- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention d'investissement auprès des services de l'Etat pour la tranche 2.
- **DIT** que les travaux de la tranche 1 sont soldés.

Certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
GESSELLE Anne



Le Maire,
PUPET Patrice



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la commune de Ners, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

**ANNEXE A LA DELIBERATION N°2026
DU 27 JANVIER 2026**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DES TRAVAUX

OPERATION : Rue des Quatre Vents, rue Jean Caplat : mise en œuvre de déplacements doux.

TRANCHE 1 (secteurs 1 et 2) : demandes de subventions déposées en 2021. Les travaux sont soldés

TRANCHE 2 (secteur 3) : demande de subvention déposée en 2026 à l'issue de la 1^{ère} tranche après rejets de l'Etat en 2024 et 2025

Montant total HT estimatif de l'opération : 342 609.50 €.

Subventions demandées :

- Département : 56 727.50 € obtenus (montant de dépenses éligibles retenu HT 226 910 €)
- Région : 0 €

Subventions estimées à demander :

- Etat : 137 043.80 €

Part communale :

- autofinancement : 148 838.20 €